



Elections professionnelles DANS LES ÉTABLISSEMENTS DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIERE

→ **ELECTIONS** aux **Commissions Administratives Paritaires Nationales (CAPN)**.

Directeurs des établissements sanitaires, sociaux et medico sociaux (D3S)



Fonction Publique Hospitalière

→ **VOTER CGT, c'est le meilleur moyen de se donner des points d'appui efficaces en CAPN pour :**

- Faire appliquer les règles de notre statut de façon juste et équitable pour tous dans le cadre d'une gestion nationale du corps à reconquérir
- Exiger la publication de tous les postes vacants face au pouvoir discrétionnaire des ARS
- Faire émerger un droit de refus des intérimaires à rallonge
- Définir collectivement et appliquer des critères de choix d'avancement de manière transparente
- Agir pour mettre fin à l'obligation de mobilité géographique pour avancer au grade supérieur
- Défendre les droits individuels et faire en sorte que la CAPN soit une véritable voie de recours en cas d'évaluations annuelles arbitraires.

Mais surtout, le vote CGT, c'est pousser les syndicats à l'action en faveur de l'unicité statutaire DH-D3S en vertu du principe « A travail égal, statut égal ».

Lors de l'examen du décret statutaire D3S par le Conseil supérieur de la fonction publique hospitalière le 16 novembre 2007, la CGT était la seule organisation syndicale à revendiquer l'unicité statutaire entre les DH et les D3S. Onze ans plus tard, une majorité d'organisations nous a rejoints pour faire reconnaître nos formations et nos responsabilités en termes de déroulement de carrière, de grille indiciaire et de régime indemnitaire identiques aux DH.

→ **En votant CGT, vous exprimerez aussi vos convictions pour :**

- L'égalité entre les femmes et les hommes et mettre fin aux écarts injustifiés en terme de rémunération et d'accès aux responsabilités
- La meilleure maîtrise du temps de travail avec un droit effectif à la déconnexion favorisant un meilleur équilibre entre vie personnelle et vie professionnelle
- L'intégration des primes au traitement
- La garantie de notre liberté d'expression et la protection des lanceurs d'alerte qui dénoncent les méfaits de l'austérité comptable imposée aux établissements et services que la plupart des tutelles nous poussent à gérer comme des entreprises
- L'accès facilité à la formation continue sur un budget spécifique, notamment en cas de mobilité
- Le développement de dispositifs d'accompagnement en matière de risques professionnels
- La défense de l'EHESP en tant que grande école du service public et l'amélioration des conditions d'accueil, de rémunération et de défraiement des élèves directeurs.

LE 6 DÉCEMBRE 2018, VOTEZ CGT !

→ **LE VOTE CGT, c'est un vote d'exigence pour des services publics tournés vers le progrès social et la satisfaction des besoins de la population !**

→ **Le 6 décembre 2018, VOTEZ POUR DES CANDIDAT-E-S CGT !**